

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation nationale

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application;

La Commission des Monuments historiques entendue,

A R R Ê T É :

Article 1^{er}

Les objets mobiliers ou immeubles par destination ci-après désignés sont classés parmi les monuments historiques :

LOIRE

BUSSIÈRES - Eglise

- Cloche, bronze, 1780

CHAGNON - Eglise

- Cloche, bronze, 1572

CHAGNON - Mairie

- Inscription constituant un périmètre de protection autour de l'aqueduc conduisant à Lyon les eaux du Gier, pierre, 1^{ère} moitié du II^e s.

CHALAIN-d'UZORE - Eglise

- Pierres tombales avec statues gisantes mutilées de Gabriel de Lévis + 1535 et d'Anne de Joyeuse, sa femme + 1531, pierre, XVI^e s.

CHAMPOLY - Eglise

- Cloche, bronze, 1526

CORNILLON - Eglise

- Le Christ en Croix, statue, bois, XVe s.

L'HOPITAL-sous-ROCHEFORT - Eglise

- Croix processionnelle, suivre gravé, XVe s.

NERONDE - Eglise

- Cloche, bronze, 1591

PERIGNEUX - Eglise

- Inscription donnant la date de l'église et le prix du blé, pierre, 1505
- Cloche, bronze, 1586

POMMIERS - Ecole communale de filles

- Heurtoir de la porte d'entrée extérieure, fer forgé, XVIIe s.

St-CYR-de-VALORGES - Eglise

- Cloche, bronze, 1685

SAINT-GERMAIN-LAVAL - Chapelle de la Madeleine

- Cloche, bronze, 1559
- Cloche, bronze, 1645

SAINT-HAON-LE-CHATEL - Eglise

- Cloche, bronze, 1682
- Cloche, bronze, 1782

SAINT-MARTIN-d'ESTREAUX - Eglise

- Cloche, bronze, 1693

SAINT-MAURICE-sur-LOIRE - Eglise

- Peintures murales décorant le mur Nord du chevet, XIIIe

LA TOUR-en-JARRET - Eglise

- Cloche, bronze, 1542

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Loire et aux Maires des communes intéressées, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 4 DEC 1935

PAR DELEGATION SPECIALE :
Le Directeur Général des Beaux-Arts

4-- 14-7